



## Assemblée Générale de l'AMAP DU POTAGER - 17 octobre 2019 -

**Invitée : Zoé DEFENTE, animatrice de la Famapp  
35 adhérent.e.s présents + 9 pouvoirs**

### Ordre du jour :

- Rappel des valeurs de l'AMAP
- Proposition de vendre des pâtes d'Emilie HECQUET, en plus de celles d'Inès DERAËVE : y-a-t-il un problème d'éthique sur la question de la concurrence ?  
Présentation des motivations et craintes des 2 productrices, puis vote entre :  
=> l'AMAP ne propose que les pâtes d'Inès, car problème de concurrence  
OU  
=> l'AMAP propose les pâtes d'Emilie et d'Inès, mais différentes et pas les mêmes périodes de distribution
- Les paniers enlevés sur le contrat légumes ont entraîné une baisse de chiffre d'affaires pour les maraîchers, mais également chez d'autres producteurs, en particulier Catherine, productrice fromage de chèvres => analyse et proposition de limiter le nombre de paniers enlevés, en accord avec les amapien-ne-s , producteurs et productrices.
- Convention d'occupation des lieux de l'auberge de jeunesse à titre gratuit : les compensations non financières demandées à discuter : vente directe aux occupant-e-s de l'auberge, organisation d'évènements...
- Problème d'arrêt imposé de ventes des fromages de Catherine, par mesure de précaution de l'Etat suite à l'incendie de l'usine Lubrizol : elle est en attente des résultats d'analyses. Que faire au niveau de notre AMAP ?
- Bilan comptable et moral - élection CA

## **Propos introductif :**

Relecture du contrat de base, afin de rappeler les engagements des producteurs ainsi que ceux des amapiens.

Les valeurs de l'AMAP sont-elles mises en péril lorsque nous apportons trop de souplesse aux contrats, par exemple lorsque nous retirons des paniers de légumes au contrat au moment de sa signature, paniers qui ne seront donc pas payés aux paysans ?

Le système de « Troc panier » visait justement à éviter ce glissement vers des contrats tronqués d'un ou plusieurs paniers.

Toutefois, de nouvelles alternatives pour consommer mieux et local viennent grossir les rangs des façons de « consom'agir »... Comment les AMAP peuvent-elles résister ? Doivent-elles s'adapter en révisant leurs pratiques ?

Nous insistons également sur le principe de solidarité en cas de difficultés climatiques et sur la possibilité de venir aider Stéphane à décharger le jeudi vers 17h, pour ceux/celles qui le peuvent...

Enfin, est rappelée la possibilité pour tou.te.s de faire partie du CA.

## **Bilan annuel Emilie HECQUET et Jean-Louis ROTA :**

Reprise d'une ferme de 35ha en 2012 et élevage afin de ne pas retourner les prairies (rotation d'ovins et de bovins pour ne pas user les pâtures)

La ferme propose de la viande de veau, boeuf et agneau.

Les contrats sont proposés en année civile et chaque chèque encaissé après livraison.

Agneau : 16 contrats pour 128kgs et 2080€ de chiffre d'affaires, ce qui correspond à 200€/mois d'élevage

Veau : 8 contrats - 86kgs - 1575€ (150€/mois d'élevage)

Boeuf : 12 contrats - 150kgs - 2400€ (120€/mois élevage)

=> 364kgs de viande par an, soit en moyenne 1000€ de chiffre d'affaires par livraison

Porc : 300kgs pour 3300€/an

=> Diminution par rapport à l'an dernier

4 truies

Jean-Louis est naisseur/engraisseur, ce qui n'est pas courant sur la région.

Pas de salaire sur sa ferme (il est double actif).

A commencé les poulets bio.

Pain : forte diminution

2017/2018 : 35 contrats (38kgs)

2018/2019 : 30 contrats (-15%)

48 produits par distribution

25kgs/ livraison

138€ de chiffre d'affaires (à cela on retire notamment le carburant, l'essence, les charges, l'embauche d'un salarié)

Reste 49€ à Emilie à chaque fois qu'elle se déplace.

Les portes ouvertes d'hiver de la ferme seront organisées au moment des agnelages.

### **Bilan de Brigitte pour les oeufs :**

Le nombre de contrats se maintient.

Le report ne pose pas de pb sur ce type de production

Vide sanitaire vers juin/juillet

**Pas de bilan pour les autres producteurs, pas présents à cette AG.**

### **Discussions/débats pour prises de décisions :**

I / Pâtes :

Emilie rencontre une diminution de ses contrats pains; afin de pallier ce manque à gagner financier, elle propose de vendre des pâtes aux amapien.ne.s.

Le dilemme réside dans le fait qu'Inès vient déjà pour vendre des pâtes, de la farine et des lentilles 1x/trimestre, ce qui fait craindre une baisse de son chiffre d'affaires si Emilie propose également des pâtes.

**=> Question de la concurrence : est-ce éthiquement acceptable ?**

Le CA avait lancé un sondage, afin de savoir si les adhérents seraient intéressés par davantage de distribution de pâtes : réponses plutôt positives mais peu ont répondu. Par ailleurs, ce sondage est peu fiable pour se projeter en conditions réelles.

**Inès** n'a pas pu se libérer pour l'AG mais elle était présente à la réunion organisée par le CA le 3 octobre dernier, au cours de laquelle elle a pu échanger ses points de vue avec Emilie.

Elle a rédigé un texte à l'attention des amapien.ne.s, relayé par Christine SEGARD, référente.

Dans ce texte, Inès évoque un chiffre d'affaires de 500€ en moyenne par distribution, qui représente une faible part du CA de la ferme, mais qui reste non négligeable.

Un revenu mensuel entre 1100 et 1300€ par mois peut être dégagé pour elle et son frère.

La situation financière de la ferme, si elle est considérée comme correcte, reste néanmoins à consolider et nécessite des investissements.

Inès prévoit de proposer prochainement de l'huile de colza.

Elle conclut son propos par sa croyance en l'intelligence collective des amapien.ne.s pour trouver un compromis acceptable.

Pour **Emilie**, le projet « pâtes » a vocation à :

- produire quelque chose d'autre sur la ferme afin de rentabiliser ses investissements, en utilisant la farine produite sur ses surfaces
- la soulager financièrement car reprise d'une ferme pas du tout viable au début (salaire versé de 750€, encore aujourd'hui)
- proposer un produit sec, intéressant par rapport aux seuls produits frais qu'elle propose actuellement.
- production de 3ha de blé, ce qui ne permet qu'une production de pâtes limitée (40 quintaux/ha en blé rustique) ; 60 ares de blés anciens sont cultivés et sélectionnés pour les pâtes
- 30000€ d'investissement pour ce projet, comprenant une machine à pâtes italienne + séchoir + dalle béton dans la salle à pâtes : prêt solidaire de 15 000€ obtenu via les AMAPS de Rue et Lille

Emilie livre les AMAPS de Rue et Lille en vrac, ainsi que les Biocoops d'Amiens depuis juin (6 commandes : 200€/livraison)

Les produits proposés sont des pâtes aromatisées, des fusillis nature et des lasagnes. Ils sont au même prix qu'Inès.

Francine, référente pain, ajoute qu'Emilie a beaucoup investi en matériel pour faire des pâtes, et que cet investissement était aussi motivé car Inès avait envisagé d'arrêter de venir à l'AMAP.

### Problèmes :

Question de la concurrence : y-a-t-il de la place pour toutes les 2 ?

Quel équilibre peut-on trouver ?

Risque qu'Inès ne se déplace plus du tout, même pour la farine, si ses contrats pâtes diminuent.

Point de vue partagé du côté des paysan.ne.s : « *c'est de la concurrence* ». Certains producteur.trice.s qui ne sont pas présents à l'AG ont relayé cet avis auprès de Sandra, présidente de l'AMAP.

Pour Zoé DEFENTE, de la FAMAPP, il faut essayer, autant que possible, de regarder les choses d'un point de vue global et non pas de notre point de vue individuel de consommateur de pâtes (ou non).

**Vote :**

- une seule productrice (Inès) propose des pâtes : **1 vote**
  
- Essai d'un an pour que les 2 productrices proposent des pâtes différentes, à une date différente => Emilie vendrait des coquilles et des lasagnes 2 fois/trimestre et Inès continuerait sur les mêmes modalités (distribution de farine, pâtes et lentilles 1 fois/trimestre) : **35 votes**
  
- **8 abstentions**

*II/ possibilité de retrait de paniers de légumes dans le contrat :*

**Constats :**

- Lorsque l'AMAP était hébergée dans les locaux d'ENVIE, nous ne rencontrions pas ce problème car beaucoup moins d'offre de circuits courts sur le marché.
- Le nombre d'amapien.ne.s baisse à chaque saison et les nouveaux contrats ne compensent pas les pertes.
- Ca représente un confort et une souplesse appréciable de pouvoir prévoir des retraits de panier sur les semaines où l'on sait qu'on ne pourra pas venir à l'AMAP (le plus souvent pendant les congés de juillet/août), cependant ça ne permet plus de faire du bouche à oreille afin qu'une autre personne prenne notre panier.
- Cette année, **47** paniers non pris, dont **16** reportés = **31** paniers non pris et retirés par anticipation au contrat => Perte pour les producteurs = **341€**

Dans toutes les AMAP, la question de la souplesse à donner se pose, toutefois le respect des engagements du contrat reste primordial. Aussi, le retrait de paniers non payés prévus à la signature du contrat ne sera plus possible. C'est aux amapien.ne.s de s'adapter...

**Décision** => paniers **reportables**, à condition de prévenir au moins une semaine avant. On ne donne plus la possibilité de supprimer des paniers dans le contrat. Les échanges de légumes restent possibles sur place en demandant à Stéphane.

Pour celles et ceux qui ne peuvent pas aller chercher leur panier et qui n'ont trouvé personne pour le prendre, nous devons remettre en état de fonctionnement le système du « troc panier ».

**Propositions alternatives :**

- refaire don de son panier au secours populaire mais nous devons vérifier auprès d'eux si c'est encore possible.
- Faire du gardiennage de panier
- Cahier d'annonces...

Agnès ajoute que pour le nouveau contrat hiver, elle ne pourra pas fournir de légumes en février, contrairement à ce qui était prévu.

Pour compenser, le contrat hiver sera prolongé jusque fin juin, et le contrat été commencera début juillet afin de rattraper les paniers.

Cédric HOEPPE, maraîcher de Coulemelle est OK pour fournir des légumes pendant la trêve hivernale de février/mars (excepté le 6/02/20).

**Absences de Catherine et problèmes du compte-tirelire :**

Agnès précise que Catherine la productrice de produits laitiers de chèvre lui a dit que, d'après elle, la baisse de son chiffre d'affaires, qui a causé son absence cet été, est le résultat de la baisse générale des amapien-ne-s, et pas du report des panier légumes été, comme on l'avait cru initialement.

Le problème des reports d'argent sur l'année suivante n'est pas réglé : quand il nous reste de l'argent, on doit reprendre un contrat avec la somme minimum, qui équivaut à un chèvre frais par semaine.

**Propositions :**

- Report seulement si on a réapprovisionné son compte dans l'année
- Si la tirelire n'est pas épuisée, c'est perdu pour l'adhérent.e
- Avant la fin d'année, que Catherine dise aux amapien.ne.s combien il leur reste sur leur cagnotte, afin d'éviter les pertes et les incompréhensions
- Imposer un produit tous les 15 jours

=> Un temps spécifique avec Catherine va être planifié pour discuter de ces sujets : qu'attend-elle ? quand elle ne vient pas, pour cause de non rentabilité du déplacement, comme cet été, les engagements de productrice ne sont pas respectés : comment faire ?

Nous ferons également le point sur ses pertes suite à l'arrêt de sa production imposée à cause des événements de Lubrizol et de quelle manière nous pourrions lui venir en aide.

**Convention d'Hébergement par l'Auberge de Jeunesse :**

Dans la convention d'occupation des lieux, **à titre gratuit**, l'AMAP s'engage à organiser un événement par trimestre qui vient ponctuer la vie de l'auberge. Cela n'a pas été le cas en 2019. Pierre Ferrand, le directeur de l'auberge est prêt à accepter des événements moins fréquents mais, pour 2020, tient à organiser un marché de producteurs.

Il se tiendra le 30 mai 2020.

Pierre compte sur la participation d'un maximum des producteurs et productrices de l'AMAP, même si, comme l'a dit Stéphane DEGAND, ce n'est pas la pleine production de légumes et que le stand légumes risque de ne pas être très varié.

Pierre pose aussi régulièrement la question des clients de l'auberge qui ne peuvent pas acheter à l'AMAP => un texte en anglais sera notamment rédigé pour expliquer les principes de l'AMAP et de la vente via la signature d'un contrat d'engagement.

Avait été pensée la possibilité d'un marché hebdomadaire où uniquement les clients pourraient acheter des produits à l'unité ou au poids, sans contrat...

Cependant, cela pose des questions juridiques et cela vient aussi balayer les principes de l'AMAP.

=> **les amapien-ne-s n'y sont pas favorables.**

## **Divers :**

Suite à la dégustation proposée avant l'AG, « *L'hérberie* », productrice de tisanes et de plantes aromatiques, aimerait vendre ses produits à l'AMAP.

Ci-dessous le texte de présentation de son exploitation :

*« L'Hérberie se situe au coeur des Hauts de France dans le département de la Somme, au Valheureux, petit hameau de la commune de Candas.*

*Issue du monde agricole, et passionnée de nature, j'ai longtemps cherché quelle spécialité me conviendrait. C'est en 2013 après avoir effectué un stage chez une herboriste en Angleterre que je décide de suivre un certificat de spécialisation en production de plantes aromatiques et médicinales bios dans le Jura, ce qui m'aura permis de rencontrer les spécialistes français et apprendre de leurs méthodes de production, pour en tirer toute l'expérience nécessaire à mon installation.*

*J'ai fait le choix de cette production, pour me permettre de travailler sur une ferme à taille humaine et de connaître chaque mètre carré de mon champ en contrôlant toutes les étapes de ma production. Elle me permet aussi de cultiver une grande diversité de plantes en favorisant la cohabitation avec la biodiversité environnante.*

*Installée depuis janvier 2018 sur une pâture agréée Bio en 2017, je cultive une vingtaine d'espèces différentes dans le plus grand respect de l'environnement. »*

Cylène CHEFDEVILLE, nouvelle référente œufs, se porte volontaire pour être l'intermédiaire entre les adhérent.e.s et la productrice.

## **Bilan financier :**

L'année dernière nous avons terminé l'exercice au **29 novembre 2018** avec un solde créditeur de **766,39 €**.

- Pour les recettes de l'exercice en cours :

Les recettes sont la somme perçues des cotisations des adhérents, soit **780€** depuis le 29 novembre 2018.

La recette de la réderie organisée par l'AMAP, soit **36 €**

### **Division des dépenses en 3 postes :**

Le **1er poste** concerne les frais fixes et annuels :

- l'adhésion à la FAMAPP = 198€
- l'adhésion à la MAAM = 25€
- frais de tenue de compte (banque) = 37,86€
- espace d'hébergement du site internet = 92,13€

Soit un total de **352,99€**.

Le **2ème poste** concerne le fonctionnement de l'AMAP :

- frais de photocopie = 75,55€
- cotisation FUAJ = 50,00€
- cadeaux pour l'auberge = 98,10€
- alimentation = 95,21€

Soit un total de **318,86 €**.

Le **3ème poste** concerne les biens durables acquis par l'AMAP :

- double de la clef de l'armoire = 11,50€
- une balance = 19,99€

Soit un total de **31,49 €**.

**Du 29 novembre 2018 au 17 octobre 2019 nous avons un bilan déficitaire de 112,66 € (816 – 703,34).**

**Au final nous clôturons l'exercice au 17 octobre 2019 avec un solde créditeur de 766,39 + 112,66 = 879,05 €.**

### **Vote :**

- Bilan comptable : POUR à l'unanimité
- Reconduction du Conseil d'Administration : POUR à l'unanimité

